

Il y a cependant trois points que le ministre voudra peut-être étudier et sur lesquels il voudrait s'étendre en temps opportun. Le premier, c'est que la plupart des grosses compagnies peuvent lever des fonds aux fins d'expansion sur les marchés de capitaux quand cela semble nécessaire ou souhaitable. Les filiales canadiennes de sociétés étrangères peuvent normalement faire appel à leurs sociétés mères à l'étranger, pour du capital, quoiqu'il soit moins facile pour certaines d'entre elles de le faire par suite des principes directeurs des États-Unis. Aucun de ces recours n'est possible aux entreprises appartenant à des Canadiens, de petite ou de moyenne importance. Il faudrait tenir compte, et accorder la compensation voulue, lorsque les nouveaux règlements seront rédigés, de la position désavantageuse inhérente de ces sociétés canadiennes vis-à-vis de leurs concurrents plus importants ou les filiales canadiennes de sociétés étrangères. Il faudrait en même temps tenir compte de la position des fabricants indépendants de pièces d'automobile qui doivent agrandir leurs installations aux termes de l'accord canado-américain sur l'automobile, s'ils ne veulent pas fermer leurs portes.

Mon troisième point, sous ce chef, vise à signaler aux députés que le ministre nous a signalé, ainsi qu'au public, que les taux spéciaux des allocations du coût en capital visant les industries de fabrication qui appartiennent à des Canadiens dans une certaine mesure sont en vigueur depuis trois ans et sont censés expirer à la fin de l'année civile actuelle ou en avril 1967, selon le cas. Il pourrait être utile que le ministre dise que, une fois la présente menace d'inflation passée et une fois les anciens taux des allocations du coût en capital restaurés, le principe des subventions d'aide au financement d'une nouvelle expansion en capital—parce que tel est essentiellement en quoi consiste un taux d'allocation du coût en capital qui dépasse ce qu'on appelle la vie mécanique d'une pièce d'outillage—sera maintenu pour les industries canadiennes ou en partie canadiennes. Ce serait conforme à la politique du gouvernement exprimée hier par le ministre du Commerce (M. Winters) dans ses principes directeurs à l'intention des filiales canadiennes de sociétés étrangères. J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter le ministre du Commerce et le gouvernement de l'annonce faite hier; elle m'a paru excellente, et je suis sûr que tous les députés sont de mon avis. Cependant, j'engagerais le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ces principes directeurs passeront dans la pratique. Ce

[L'hon. M. Gordon.]

n'est pas tout de faire des exhortations; il faut les mettre en œuvre.

Pour en revenir au budget, le gouvernement fédéral agit logiquement dans les circonstances actuelles en différant dix pour cent des dépenses en immobilisation du secteur public. Nous savons en effet qu'à l'heure actuelle les dépenses en immobilisation des gouvernements provinciaux et municipaux sont beaucoup plus élevées que celles envisagées par le gouvernement fédéral. Il importe donc d'engager les gouvernements provinciaux et municipaux à adopter une politique semblable consistant à différer ou à répartir sur une plus longue période leurs programmes de dépenses en immobilisation, sauf dans les régions du pays où il y a encore sensiblement de chômage.

A mon sens, il faut féliciter le ministre de ses efforts visant à restreindre l'inflation. Il pourra renverser ces mesures rapidement s'il s'aperçoit un jour que l'expansion actuelle des affaires commence à tirer à sa fin. D'un autre côté, si les mesures actuelles se révèlent insuffisantes, je suis sûr qu'il n'hésitera pas à apporter des propositions supplémentaires visant à compléter celles dont il a fourni les grandes lignes dans le présent exposé budgétaire.

Tous les députés seront particulièrement heureux, j'en suis sûr, d'apprendre que le ministre a jugé possible d'accorder immédiatement une exemption de la taxe de vente sur les outils, les gabarits, les matrices, et le reste, et de supprimer sur une période de deux ans cette taxe sur les machines et l'outillage de production. Je convenais avec les vis-à-vis, ai-je souvent répété, qu'il ne s'agissait pas là d'une taxe avantageuse, et je suis enchanté de la voir disparaître.

M. Pugh: Bravo.

L'hon. M. Gordon: J'avais l'impression que si vous vous teniez tranquille pendant quelques instants vous auriez la chance d'applaudir.

Je désire aussi féliciter le ministre de sa décision de ne pas imposer aux non-résidents la taxe de retenue de 15 p. 100 sur les paiements d'intérêt des nouvelles émissions d'obligations du gouvernement après le 15 avril. Le coût d'emprunt à New York s'en trouvera réduit et pour cette raison une telle mesure sera bien accueillie.

J'ai surveillé l'heure un peu et il ne me reste pas assez de temps aujourd'hui pour faire des observations sur toutes les autres propositions budgétaires, mais je compte participer plus tard au débat et de façon plus détaillée, lorsque les divers projets de loi découlant du budget seront présentés. Toutefois, je voudrais maintenant faire une digres-